FORAGE D'EAU

Création d'un forage d'essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaeyman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

EARL DE LA CHAZELLE
5 rue de la Miroiterie
25640 RIGNOSOT
M. Sylvain BOINOT
06-42-11-89-71
earl.lachazelle@laposte.net
Siret : 377 968 763 00013

Maître d'œuvre

EARL DE LA CHAZELLE
5 rue de la Miroiterie
25640 RIGNOSOT
M. Sylvain BOINOT
06-42-11-89-71
earl.lachazelle@laposte.net
Siret : 377 968 763 00013

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Cartes cadastrales	page 5
Description de l'ouvrage	
Vue aérienne	page 6
Carte géologique	page 6
L'ouvrage	page 8
Déroulement des travaux	page 8
Contexte environnementale	page 11
Compatibilité	page 13
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 14
Essai de pompage	page 17
Abandon du forage	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

EARL DE LA CHAZELLE
5 rue de la Miroiterie
25640 RIGNOSOT
M. Sylvain BOINOT
06-42-11-89-71
earl.lachazelle@laposte.net
Siret : 377 968 763 00013

UTILISATION DU FORAGE

L'EARL DE LA CHAZELLE a pour projet de créer un forage pour l'abreuvement d'un troupeau de vaches laitières.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 70 m

L'exploitation prélèvera environ 4000 m3 par an, 12 m^3/jour et 2 m^3/heure.

EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 25640 RIGNOSOT
Section : AA
Parcelle : N° 0119
Coordonnée Lambert 93 :
X = 940877.79
Y = 6703262
Altitude : 259 m

MASSE D'EAU

Nappe du calcaire jurassique supérieur calcaire du Rauracien

Implantation du forage

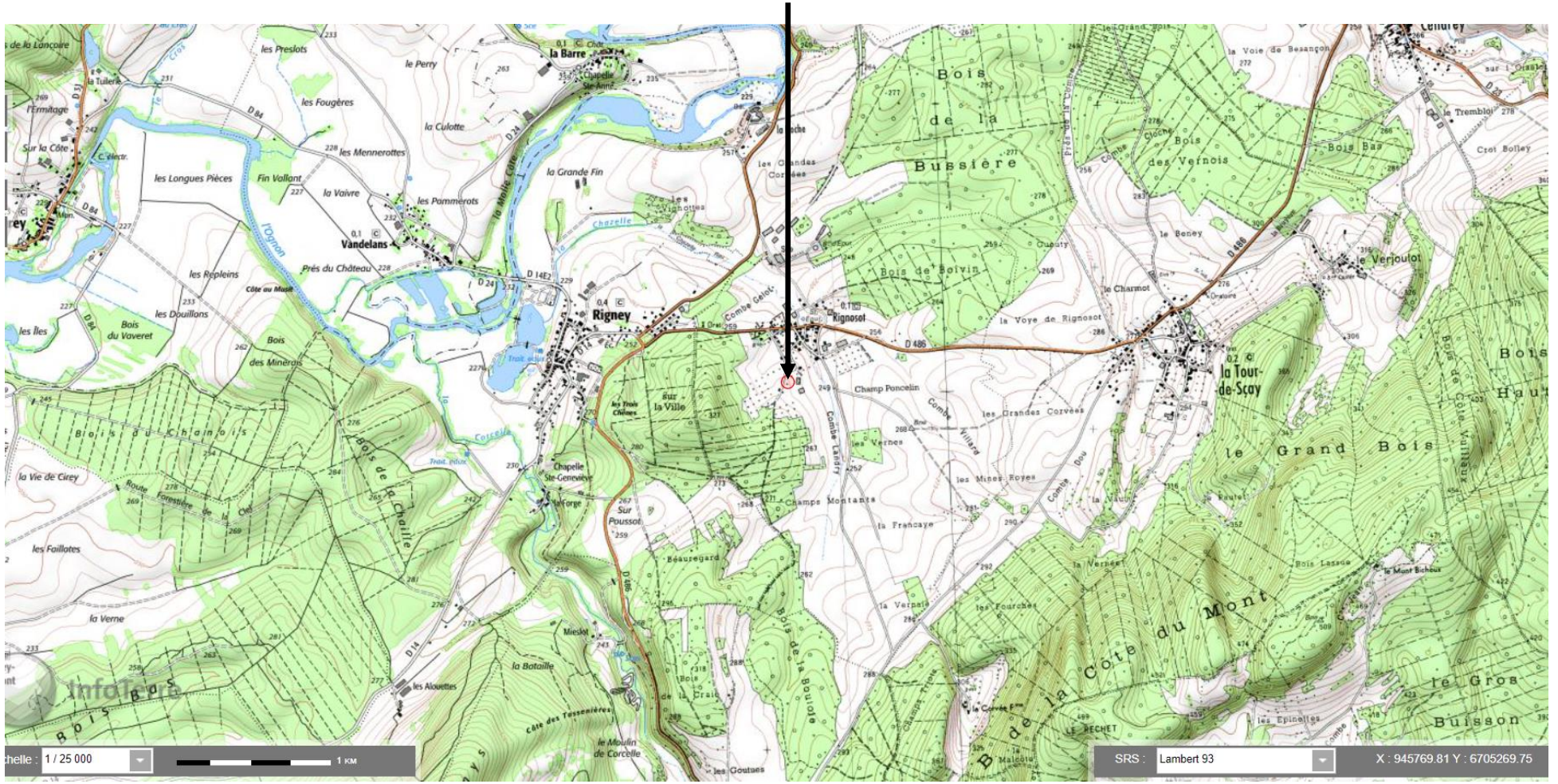

Plan cadastral

FORAGE

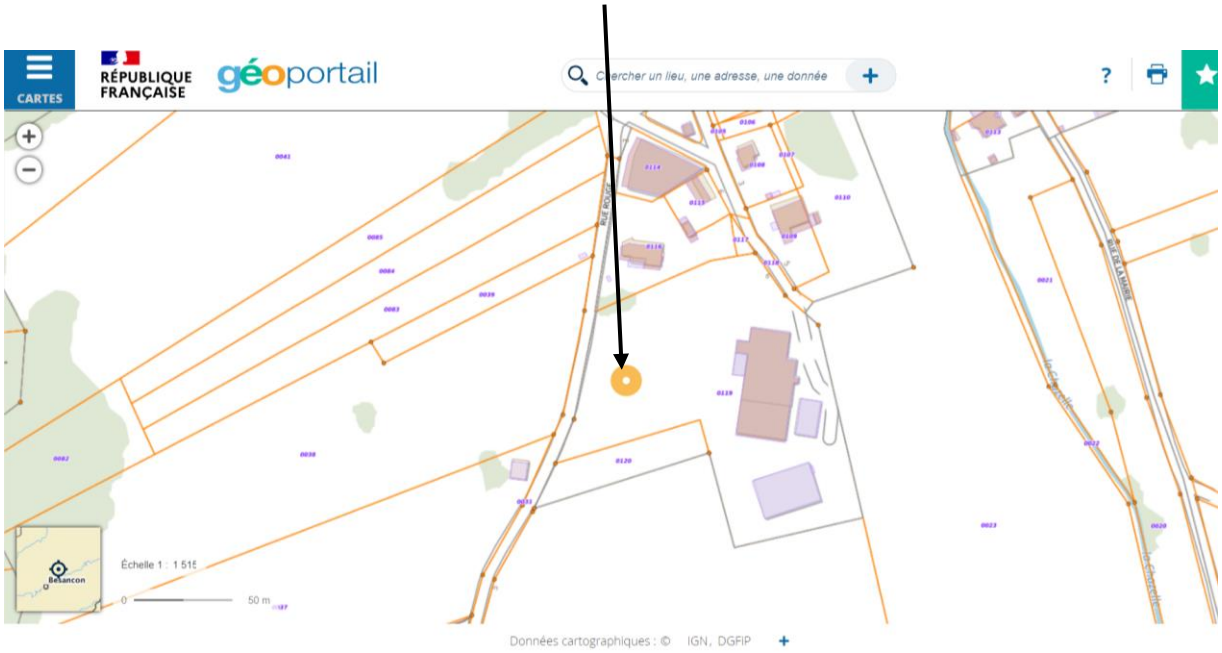

VUE AERIENNE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage

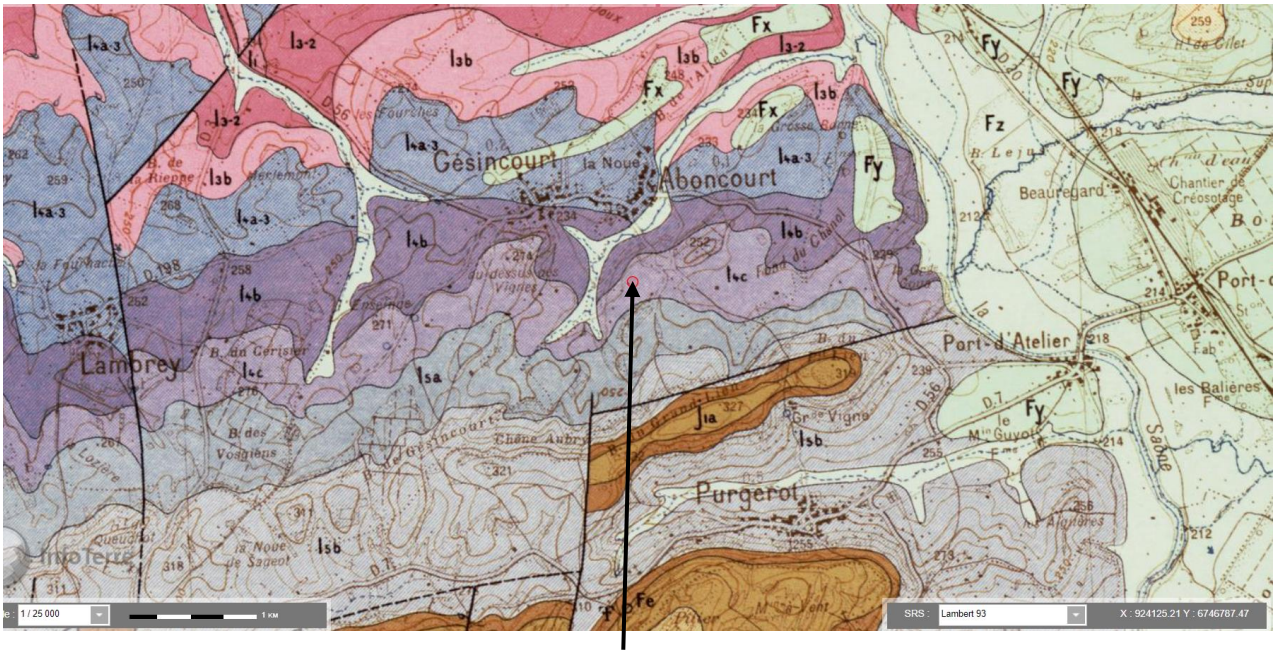

FORAGE

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Numéro carte	Nom de la carte	Notation	Description	Services
473	BAUME-LES-DAMES	j7	Oxfordien S.I. (faciès séquanien) : calcaires fins et marnes	

CARTE GEOLOGIQUE DE JUSSEY

j7. **Oxfordien.** *s. lat.* (faciès séquanien) (75 à 80 m), formé de calcaires fins, de teinte grise, à pâte sublithographique parfois crayeuse ; certains bancs se débitant en fragments polyédriques. Intercalations de lits marneux plus ou moins bien développés dans la partie moyenne.

Ces niveaux marneux ne forment pas, comme dans la région bisontine, une combe très nette dans la morphologie. Ils sont cependant visibles au Sud et au Nord de Montbozon, ainsi qu'au moulin de la Rouchotte (Thieffrans). La partie inférieure renferme des Solénopores à la Tour de Scay.

EQUIPEMENT DU FORAGE

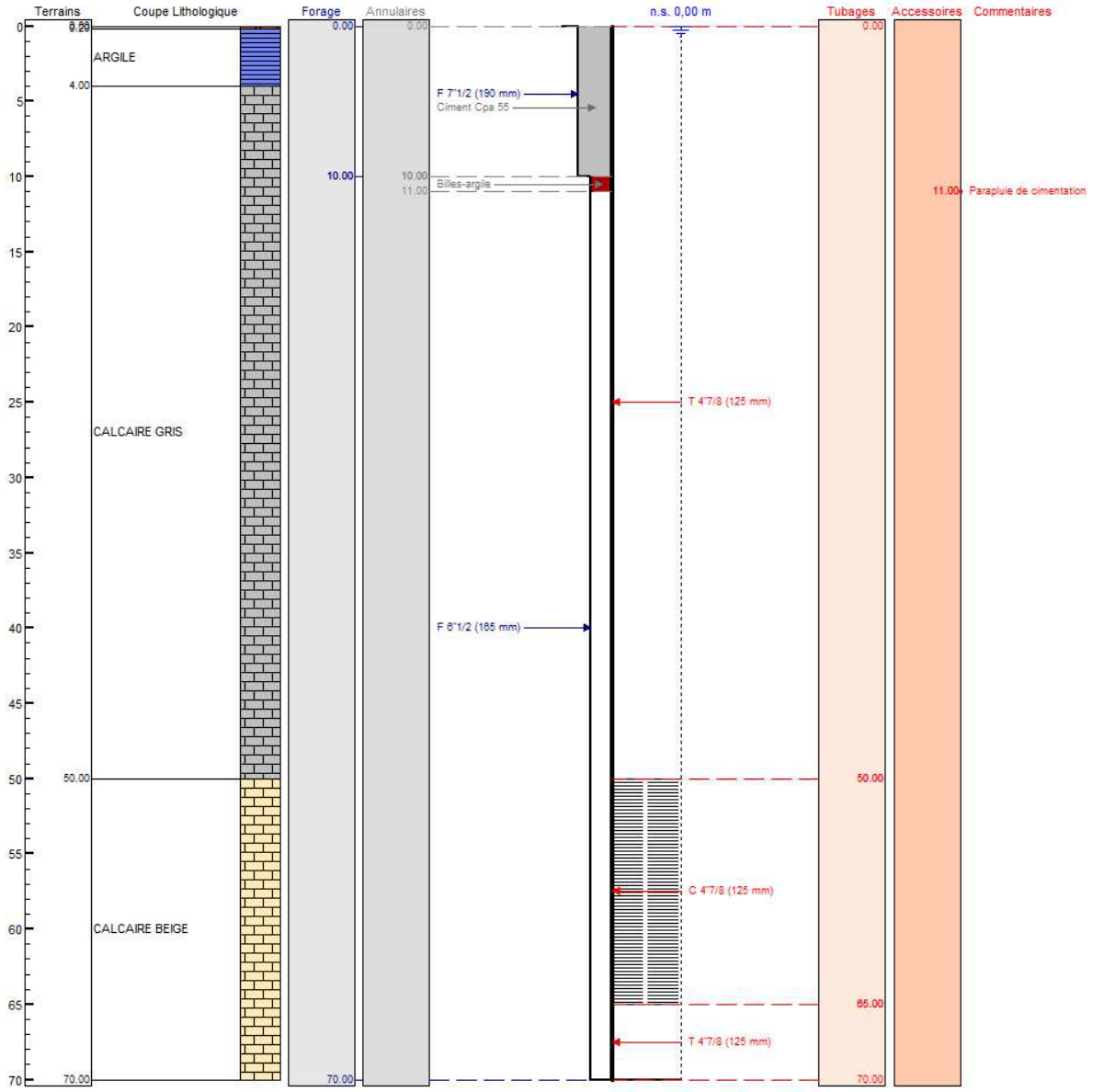

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (ci-dessous).

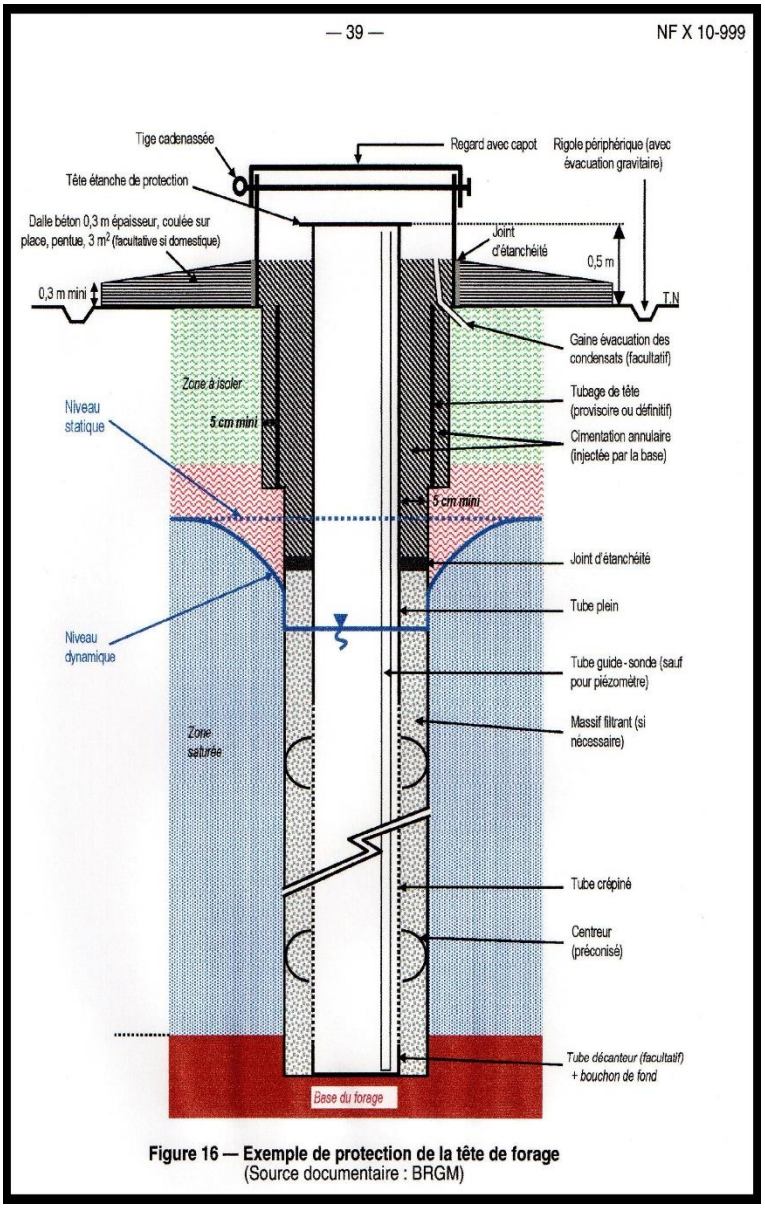

Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe ci dessous).

Toutes les dispositions seront prises pour éviter le déversement accidentel d'hydrocarbures. L'atelier de forage est équipé d'un kit d'absorption d'hydrocarbure. Aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

Les eaux pompées seront réinfiltrées depuis la surface mais aussi déversées dans un fossé avoisinant. Si l'eau de pompage est chargée, un filtre de paille sera mis en place.

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

Un compteur volumétrique sera installé avec un relevé en fin d'année civile. Tous les 5 ans, la pompe sera retirée et une inspection du forage sera réalisé avec une caméra.

DISPOSITIONS POUR EMPECHER LA MISE EN RELATION DES DIFFERENTS NIVEAUX D'AQUIFERES

Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

La margelle de béton armé ou bordure verticale d'une dizaine de centimètres d'épaisseur qui entoure l'ouvrage est conçue de manière à éloigner les eaux de ruissellement et de surface de la tête du forage.

La partie de l'ouvrage séparant cette tête de puits de la zone à capter est aussi équipée d'un tubage étanche cimenté pour garantir l'isolation parfaite des différents aquifères.

Des centreurs seront posés pour maintenir le tube et avoir un espace annulaire régulier.

La zone de forage entre la cimentation et le massif filtrant sera étanchée par un bouchon de granulés d'argile.

L'ouvrage est équipé de tubes pleins, dont la qualité et l'épaisseur sera en adéquation avec les contraintes subies, de crépines avec des fentes correspondant à la granulométrie du sol et leur hauteur, au débit d'eau attendu.

La zone de captage est comblée par un massif filtrant de graviers roulés calibrés.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

COURS D'EAU

Nom et distance des cours d'eau, canaux, plans d'eau, sources les plus proches :
Ruisseau la Chazelle 200 m
L'Ognon 1.75 kms

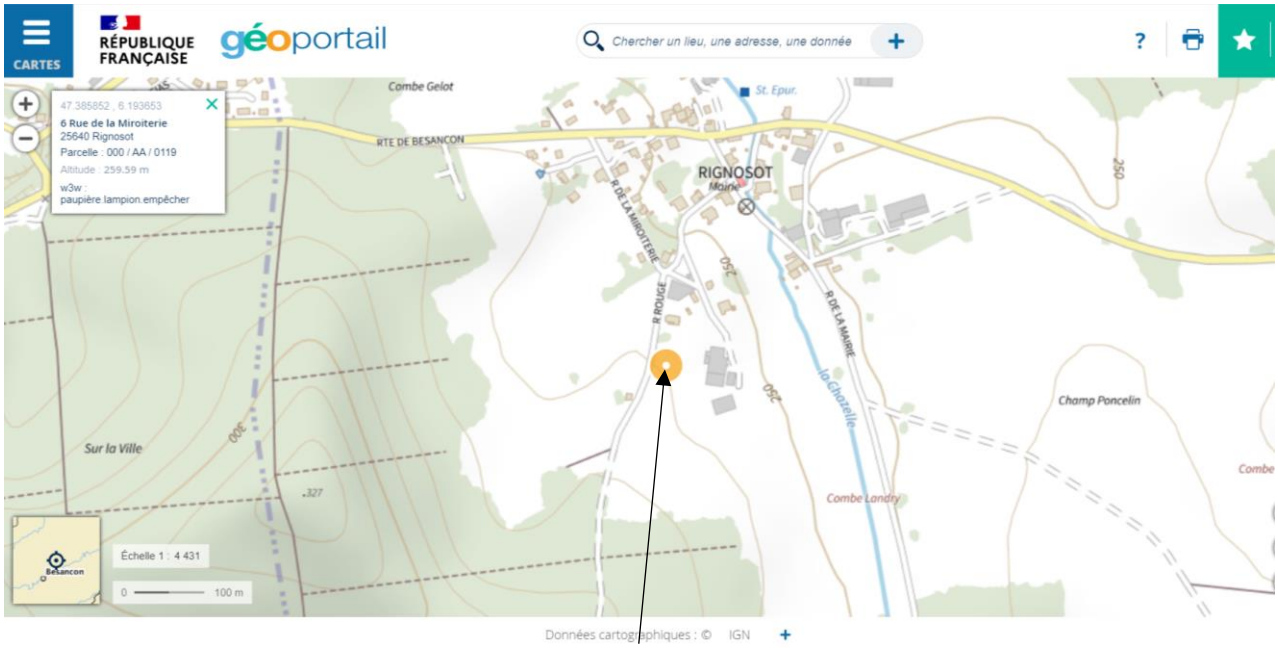

Forage

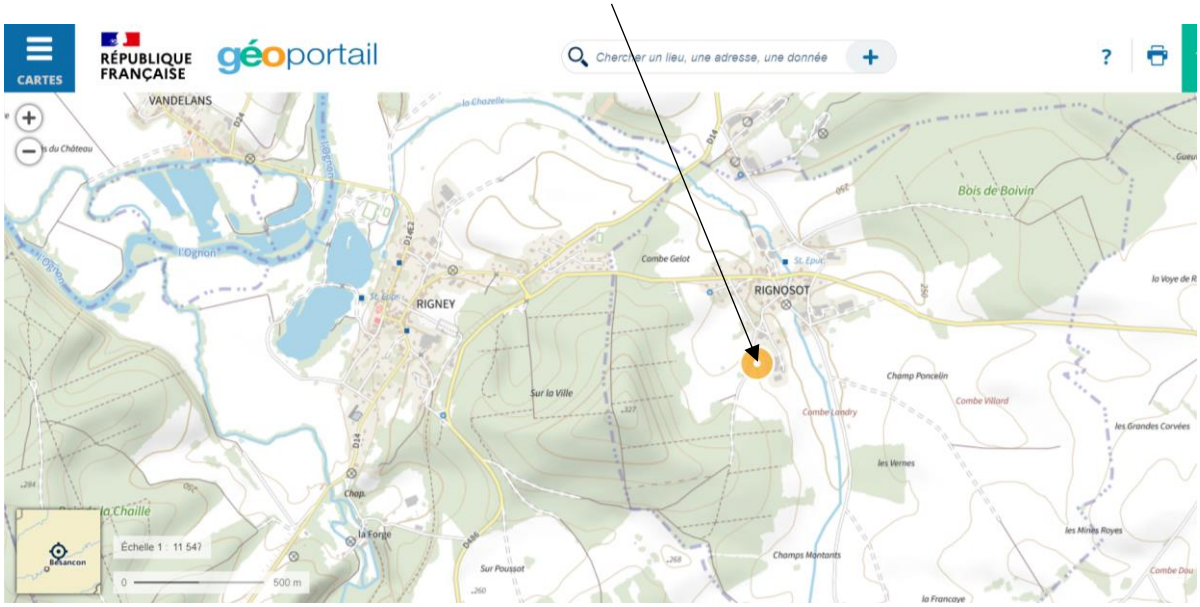

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		Non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	Ancien code	Nature	Profondeur (m)	Point d'eau	Services
BSS001GAWN	04735X0002/S	SOURCE		Oui	Fiche détaillée

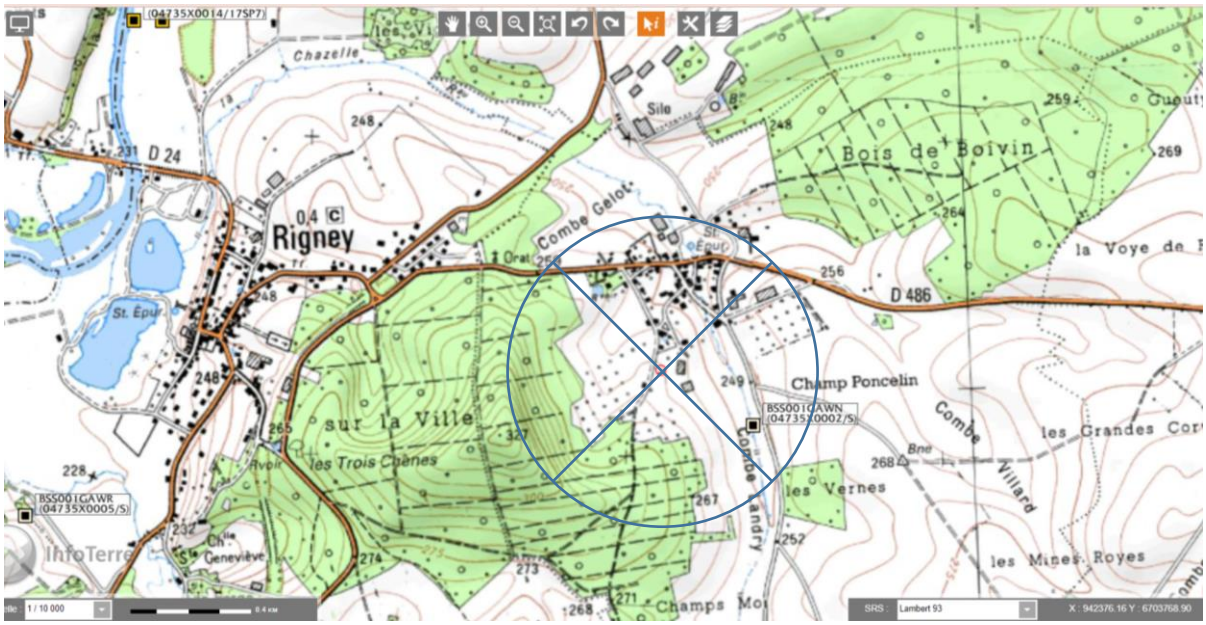

Compatibilité au SDAGE

Le projet consiste en un prélèvement dans une masse d'eau souterraine à une profondeur de 70 m. Étant donné le volume annuel approximatif pompé (4000 m3/an), utilisé pour l'abreuvement des animaux, il ne modifie pas significativement les capacités de renouvellement de la masse.

Il n'altère pas la qualité de l'eau souterraine qui sera préservée par la mise en place d'une tête de puits avec un capot de protection.
La protection du forage sera conforme à la réglementation, et empêchera tout risque de transfert de pollution depuis la surface vers la nappe en phase d'exploitation (cimentation du tubage au droit des formations superficielles, surélévation de la tête du forage de +0,5 m/sol, dalle béton).
En phase travaux, toutes les dispositions seront également prises pour éviter le déversement accidentel d'hydrocarbures. L'atelier de forage est équipé d'un kit d'absorption d'hydrocarbure.
Le projet ne porte pas atteinte aux milieux aquatiques .

Le projet ne contrevient pas aux grandes orientations fondamentales définies dans le SDAGE Rhône-Méditerranée. Les précautions prises pour la réalisation des travaux préviendront de toute altération de la qualité de l'eau souterraine.

FORMULAIRE

DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : RIGNOSOT

Département(s) : 25

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **EARL DE LA CHAZELLE**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **5 RUE DE LA MIROITERIE – 25640 RIGNOSOT**
- téléphone : 06-42-11-89-71
- courriel : earl.lachazelle@laposte.net

Date : 15/12/2023

Cachet et signature :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole 70100 Champvans
tel 0682068509
n° siret 53744117200013

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.
Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.
A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour l'abreuvement de bovins laitiers.

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

□ implantation du projet : ...

□ travaux nécessaires au projet : ...

□ accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...

□ zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

□ dans le(s) site(s) :

□ tout ou partie dans le(s) site(s) :

◙ hors du (des) site(s) :

□ nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

…

□ habitats naturels concernés : ….....

□ espèces animales et végétales concernées : ….....

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

☒ NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

□ OUI : passer à l'étape 2.

Le 15/12/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m3/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Un compteur volumétrique sera installé avec un relevé en fin d'année civile. Tous les 5 ans, la pompe sera retirée et une inspection du forage sera réalisé avec une caméra.

Le 15/12/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole 70100 Champvans
tel 0682068509
n° siret 53744117200013

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
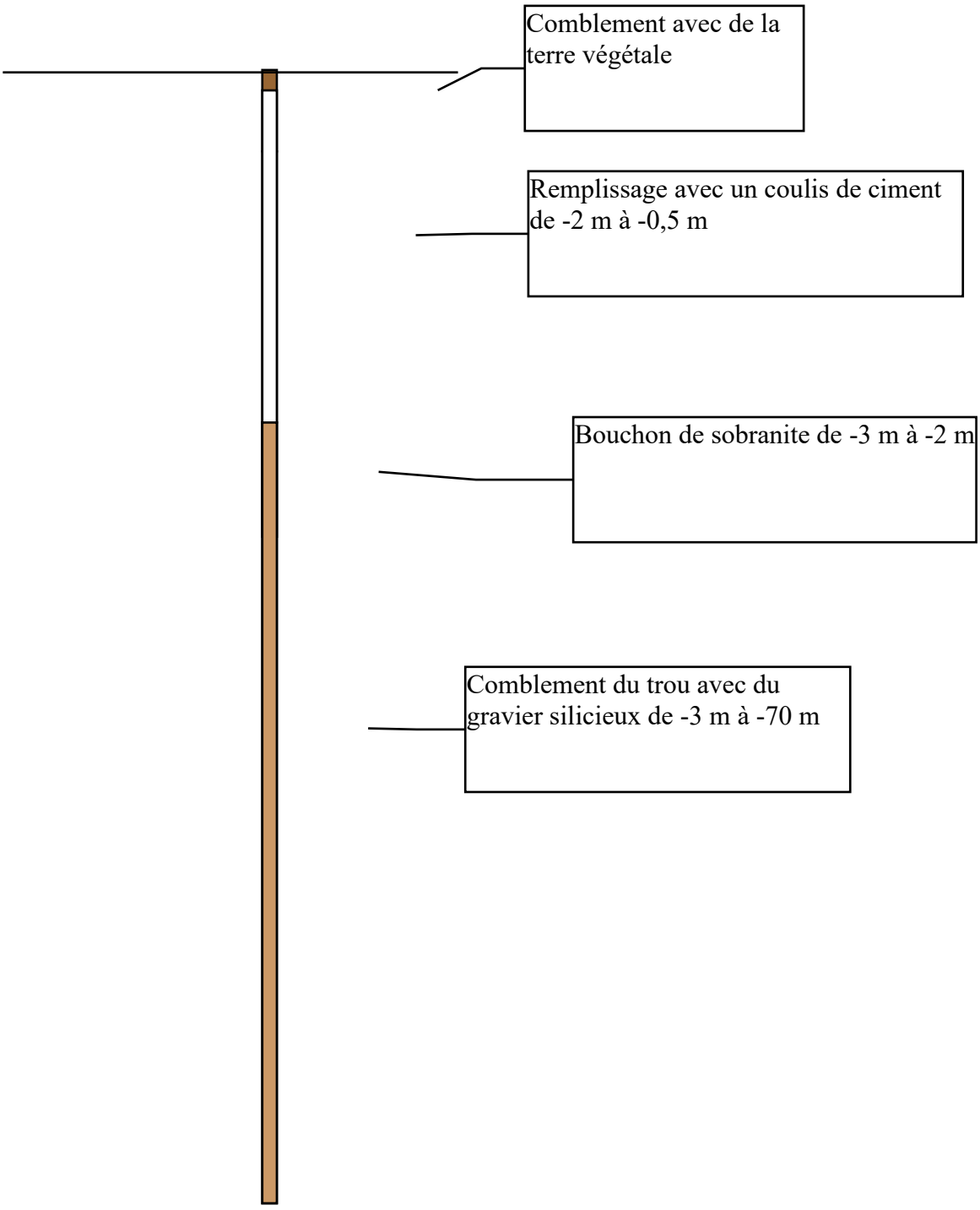
Abandon du forage